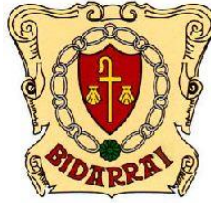


BIDARRAIKO HERRIA

**Herriko Etxea
64780 - BIDARRAI**



COMMUNE DE BIDARRAY

**Mairie
64780 - BIDARRAY**

Deia / Convocation 10/06/2022
Jarduneko Kontseilariak / Conseillers en exercice ...
Hor / Présents ...

2022-ko EKAINAREN 14-ko bilkura

Bi mila hogeit hamar urtean, ekainaren 14-an, arratseko zortziak eta erditan, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiko tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakaritzapean, Auzapeza

Séance du 14 JUIN 2022

L'an deux mil vingt, le 14 JUIN à vingt heure, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire

Hor ziren / Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel,

ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, IBARROLA Pascal-
SABAROTS Anne Marie, URRIZAGA Peio, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre. ONDICOL Beñat-
INCAURGARAT Nathalie MARISCO Jean Pierre,

Ezin etorriak / Absents : ARROSSA Lidia- ETCHEVERRY Bernadette- SEYCHAL Antton,

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : TAFERNABERRY Eñaut

2022/ **46- Modification des nouveaux statuts du SDEPA**

OBJET : Modification des Statuts du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques

M le/la Maire informe l'Assemblée que par délibération du 9 avril 2022, le Comité Syndical du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, a approuvé la modification des statuts de l'établissement, celle-ci portant sur deux points.

I-Tout d'abord le changement de dénomination du Syndicat.

L'idée de mettre en place une dénomination et un logo commun à tous les Syndicats d'Énergie en France a été initiée par la Fédération Nationale des Syndicats d'Énergie en 2015, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue.

Aussi, depuis maintenant 3 ans et pour que la marque s'identifie petit à petit, le SDEPA fait cohabiter le logo TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRENNES-ATLANTIQUES et son logo sur tous les supports de communication du Syndicat.

La modification statutaire proposée, permettra d'entériner ce changement de dénomination.

II-Une extension des compétences et un changement de nature juridique du Syndicat ensuite.

Les champs d'intervention du SDEPA évoluant régulièrement, cette modification statutaire est mise à profit pour compléter les statuts dans leur contenu cette fois.

En effet, la nécessité d'acter que le SDEPA est un syndicat mixte fermé regroupant des communes et intercommunalités (syndicat d'électrification du Bas Ossau à ce jour et demain potentiellement d'autres intercommunalités), la possibilité d'envisager la création de réseaux énergétiques alternatifs territoriaux comme les réseaux de froid, l'exécution de la mission d'exploitant de l'éclairage public, le développement des usages de l'hydrogène ou bien l'élaboration de schémas directeurs de mobilité électrique, sont autant de points qui impliquent une modification statutaire pour sécuriser l'action du SDEPA et apporter un service adapté aux communes du département.

Il est rappelé que cette modification ne deviendra effective, qu'à partir du moment où la majorité qualifiée des communes adhérentes au S.D.E.P.A. se sera prononcée favorablement dans un délai de trois mois, l'absence de réponse valant acceptation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les éléments présentés et après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques conformément aux dispositions du texte figurant en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

